



## Opportunités et actions pour la communauté internationale

La Commission *Lancet* sur l'éradication du paludisme s'est réunie en octobre 2017 pour examiner la faisabilité, l'accessibilité financière et le mérite de l'éradication du paludisme, pour informer l'opinion mondiale et identifier les actions prioritaires pour la réalisation d'un objectif d'éradication. Le rapport de la Commission, le premier document académique revu par les pairs de ce type, résume les données probantes existantes et présente de nouvelles analyses pour démontrer que l'éradication du paludisme peut être réalisée en une génération.

Dans le but de faire fléchir la courbe pour créer un futur résolument axé et conçu pour un monde sans paludisme d'ici 2050, il faudra :

- » améliorer la gestion et la mise en application des programmes de lutte contre le paludisme, et mieux utiliser les outils dont nous disposons déjà, ce que nous appelons le côté logiciel de l'éradication ;
- » déployer de nouveaux outils, ou le côté matériel de l'éradication ;
- » augmenter les investissements financiers dans l'élimination du paludisme et les efforts d'éradication.

Le succès dans ces trois domaines dépendra d'un leadership fort et de la mise en place de mécanismes de responsabilisation à tous les niveaux.

### L'appel à l'action de la Commission Lancet pour la communauté internationale

#### Améliorer les logiciels d'éradication



- » **Élaborer des procédures plus souples.** L'éradication exige une orientation plus souple sur les nouveaux enjeux et des voies réglementaires simplifiées pour les nouveaux produits et outils. L'OMS peut renforcer son rôle essentiel dans l'établissement d'objectifs mondiaux, la mise à jour des stratégies techniques et la diffusion d'orientations normatives en faisant preuve de flexibilité et en épousant l'innovation et l'ambition des pays endémiques en première ligne.

- » **Soutenir la prévention de rétablissement.** Chaque pays doit développer des stratégies et des plans financiers efficaces pour prévenir le rétablissement avant l'élimination, mais il y a relativement peu d'orientation disponible. L'OMS et d'autres organismes techniques devraient être proactifs dans l'élaboration de lignes directrices pour la prévention du rétablissement. Les principaux bailleurs de fonds devraient continuer à cofinancer la prévention des efforts de rétablissement dans les milieux vulnérables.
- » **Encourager des rapports plus fréquents et ouvrir un centre de données mondiales.** Les progrès de la technologie de l'information qui facilitent le recueil, l'analyse et l'utilisation plus rapides des données auront une incidence profonde sur la gestion et l'efficacité du programme. Les rapports rapides et transparents des pays devraient être encouragés par le Fonds mondial et l'Initiative présidentielle de lutte contre le paludisme. La création d'un référentiel mondial de données sur le paludisme sera essentielle aux dernières étapes de l'éradication.



#### Déploiement d'un nouveau matériel d'éradication

- » **Appuyer la recherche, le développement et le déploiement de nouveaux outils.** Les innovations et les nouveaux outils sont essentiels pour l'éradication du paludisme d'ici 2050. Les nouveaux outils seront particulièrement utiles s'ils permettent d'améliorer la surveillance, s'ils permettent de contrer la résistance aux médicaments et aux insecticides, s'ils sont efficaces sur le long terme et s'ils ne demandent pas une assiduité trop longue et compliquée de la part des particuliers ou des ménages. L'accent doit être mis sur les outils de mesure qui peuvent réduire le fardeau du paludisme dans les zones de transmission les plus élevées et/ou empêcher le rétablissement lorsque l'élimination a été effective. Des discussions stratégiques doivent être amorcées tôt dans le processus auprès d'un large éventail d'intervenants afin de clarifier les voies réglementaires, les scénarios d'utilisation et les options de financement dans le but de raccourcir le délai entre le lancement du produit et son utilisation généralisée.

## Augmenter le budget de l'éradication



- » **Revoir les stratégies d'investissement.** Les principaux contributeurs de l'aide au développement contre le paludisme doivent examiner attentivement la façon dont ils allouent leurs ressources et utilisent la modélisation pour déterminer le modèle d'investissement le plus susceptible de mener à l'éradication dans les plus brefs délais. Ces informations devraient guider une stratégie d'investissement conjointe du Fonds mondial et de l'Initiative présidentielle de lutte contre le paludisme. Parallèlement, des investissements cruciaux dans l'innovation et le développement technologique doivent se poursuivre.
- » **Galvaniser de nouveaux donateurs.** La Commission recommande que l'aide au développement pour la lutte contre le paludisme augmente de 0,5 milliard de dollars par an et détermine que les nouveaux donateurs et les petits donateurs pourraient facilement en faire plus. La Chine intervient de plus en plus dans la lutte contre le paludisme à l'échelle internationale, et le pays a la possibilité de figurer parmi les principaux donateurs pour l'éradication du paludisme. Les pays riches d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et des Amériques pourraient également accroître leur soutien.
- » **Encourager un financement intérieur plus important.** L'aide au développement devra s'accompagner d'exigences et d'incitations pour augmenter les dépenses publiques consacrées au paludisme. Le niveau des dépenses publiques raisonnables en matière de lutte contre le paludisme doit être pris en compte pays par pays à la lumière de la croissance du PIB, de la perception des impôts, des dépenses publiques globales dans le secteur de la santé et de la priorité accordée au paludisme.
- » **Investir dans les biens publics mondiaux et le renforcement du système de santé.** Une partie des ressources des principaux bailleurs de fonds devrait être consacrée à des objectifs autres que le soutien des programmes nationaux de lutte contre le paludisme. Les investissements dans la gestion des programmes, la surveillance et les systèmes de rapports, la lutte contre la propagation de la résistance aux médicaments et aux insecticides, l'amélioration de la collaboration régionale et la création de centres d'opérations d'urgence renforceront les infrastructures de santé et la capacité d'élimination du paludisme tout en soutenant des objectifs plus généraux en matière de santé et de développement.

## Renforcer le leadership et la responsabilisation



- » **Clarifier les rôles et renforcer la complémentarité.** Il est possible d'améliorer la coordination des politiques et l'alignement stratégique entre les principales organisations mondiales de lutte contre le paludisme. Le Fonds mondial et l'Initiative présidentielle de lutte contre le paludisme devraient collaborer plus étroitement dans le cadre ses stratégies d'investissement, des efforts de partage de données et des incitations financières nationales. Les pays endémiques bénéficieraient d'une action plus ciblée et d'une plus grande clarté des rôles entre l'OMS et le Partenariat RBM.
- » **S'engager à éradiquer la maladie et à élaborer une feuille de route.** Bien que l'éradication passe par l'élimination, pays par pays et région par région, un engagement mondial en faveur de l'éradication d'ici 2050 donne un sens et un caractère urgent à l'action et encourage l'investissement et l'innovation. Une feuille de route mondiale pour l'éradication devrait consister en un regroupement des feuilles de route élaborées par les pays et les régions endémiques, délimitant les progrès requis à intervalles de cinq ans d'ici 2050, et approuvées par la communauté de lutte contre le paludisme.
- » **Établir un comité de surveillance indépendant.** La Commission recommande que le Conseil de lutte contre le paludisme mette en place un Comité de surveillance indépendant pour l'éradication du paludisme, modelé sur la structure équivalente de lutte contre la polio, afin d'accueillir les pays, les régions, et les partenaires mondiaux responsables des jalons de la voie d'éradication et de la poursuite des progrès.

L'éradication du paludisme est un objectif aux proportions gigantesques. Cela représente le meilleur de l'ingéniosité humaine et exige un extraordinaire niveau de confiance et de collaboration entre toutes les nations. C'est cette vision plus large qui nous propulsera et nous soutiendra sur le long et parfois difficile chemin vers un monde sans paludisme. La communauté internationale de lutte contre le paludisme doit aider les pays et les organismes régionaux à encourager les initiatives nationales et régionales en matière d'élimination jusqu'à ce que l'éradication mondiale soit effective d'ici 2050.

Le rapport complet, « *Malaria eradication within a generation: ambitious, achievable, and necessary*, » a été publié par *The Lancet* le 8 septembre 2019, et est disponible sur [www.thelancet.com/commissions/malaria-eradication](http://www.thelancet.com/commissions/malaria-eradication).

Des informations supplémentaires sur la Commission et son rapport sont disponibles sur [www.malariaeradicationcommission.com](http://www.malariaeradicationcommission.com).

